

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2016

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Thierry BEUSELINCK, Alain ALBERT, Louis SBARRA, Françoise CRASSOUS, Tony LLORENS, Viviane MONTIER, Bernard GUERRERE, Pierre CARLES, Julie MANGE, Fabien MACIP, Pascal LOUBET, Virginie GARCIA, Alain DECAMPS, Alain MANES.

Procurations : Madame Lucienne ROUSTIT à Monsieur Louis SBARRA, Monsieur René COUSIN à M. Alain ALBERT, Madame Géraldine ESCANDE à M. Jean-François GUIBBERT, Madame Marie Jeanne MULLER à Madame Françoise CRASSOUS, Madame Béatrice GIMENO à Monsieur Tony LLORENS, Madame Corine BERNARD à Monsieur Pascal LOUBET.

Absente excusée : Madame Nelly MARTI.

Absente : Madame Barbara DUSEHU.

Secrétaire de séance : Madame Julie MANGE.

Début de séance : 18 H 30

Le quorum est atteint avec 15 présents + 6 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente du 27 Juillet 2016 qui est adopté à l'unanimité des présents + 6 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose de rajouter les questions suivantes :

- 11) Convention dans le cadre de l'activité Jardinage des TAP de l'ALSH
- 12) Avenants aux 5 lots du Marché de requalification des Espaces Publics du Centre Ancien
- 13) Concession cimetièrè
- 14) Convention Partenariat SMDA

Le conseil approuve à l'unanimité des présents + 6 procurations les propositions ci-dessus.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS DU MAIRE :

Sans objet

DELIBERATIONS

I - DM n°2 – BP 2016 Commune : D-2016-09-27-01

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de modifier certaines imputations budgétaires du budget primitif 2016 de la commune (M14) afin de permettre le règlement de certaines dépenses d'investissement.

Il propose les modifications et transferts suivants :

Section d'investissement :

C/2033 – 155	Frais d'insertion	+	300.00 €
C/2031 – 198	MO Médiathèque	+	700.00 €
C/020	Dépenses imprévues	-	1 000.00 €

Ne modifiant pas le montant de la section d'investissement qui reste équilibrée en dépenses et recettes à un montant de 2 995 680.00 €

Le conseil, approuve, par 21 voix pour dont 6 procurations, les modifications budgétaires ci-dessus présentées.

II – CDG 34 – Convention pôle médecine préventive : D-2016-09-27-02

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) nous informe que l'actuelle convention d'adhésion au service prévention – pôle médecine préventive est résiliée à compter du 1^{er} Janvier 2017 et que le conseil d'administration du CDG 34 a récemment approuvé une nouvelle convention relative à la mise à disposition du pôle médecine préventive de l'établissement auprès des collectivités territoriales du département.

Ce nouveau document a pour objectif d'optimiser le fonctionnement du pôle médecine préventive en améliorant le service rendu aux entités adhérentes.

Monsieur le Maire présente donc la proposition de la nouvelle convention ci-annexée qui définit les modalités d'intervention du pôle médecine préventive en précisant les moyens mis à disposition, les rythmes des visites et leurs coûts de revient pour l'adhérent.

La durée de la convention est de 3 ans et prend effet au 1^{er} Janvier 2017.

Le Conseil approuve, à l'unanimité des présents + 6 procurations, les termes de la convention présentée et décide d'adhérer au Pôle de Médecine Préventive du CDG 34 à compter du 1^{er} Janvier 2017, autorise M. le Maire à la signer avec M. Le Président du CDG 34 et le charge de transmettre la présente décision aux services préfectoraux.

III – Ferme éolienne – Convention câbles Lespignan : D-2016-09-27-03

La Société Ferme éolienne de Lespignan (filiale à 100% Saméole Sud Ouest) forme le projet, sous réserve du résultat des études de faisabilité et de l'obtention des autorisations nécessaires) de développer et réaliser un parc éolien sur divers terrains situés sur la commune.

Le parc envisagé est constitué de 5 éoliennes Lieu-dit Coumoulette et St Aubin le Bas et il est donc nécessaire de conclure une convention entre la Commune et ladite société qui fixe le cadre des autorisations de création de passage des câbles souterrains et tout accès nécessaires au réseau de raccordement électrique sous les chemins communaux.

Cette convention prendra effet à la mise en service du parc éolien pour une durée de 40 ans.

La Société s'engage à payer à la commune une redevance due au titre de l'occupation faite du domaine public communal, à compter de la prise d'effet de la convention. d'un montant de 500 €/an, indexée chaque année en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction, plafonnée à 3 %/an et réglée par période annuelle..

La convention prévoit les règles d'assurances et de responsabilités de chacune des parties.

La fin du contrat est prévue au terme de la convention, en cas d'absence de mise en service du parc éolien ou en cas de non respect des obligations contractuelles par la Société.

Le tribunal administratif sera compétent en cas de litige.

Monsieur Jean-François GUIBBERT, porteur de la procuration de Mme Géraldine ESCANDE concernée à titre personnel par cette question ne vote pas en son nom. Le nombre de présents est donc porté à 15 + 5 procuration, Mme Géraldine ESCANDE étant donc portée absente pour cette délibération.

Le Conseil, approuve, par 15 voix pour dont 4 procurations, 5 voix d'abstention dont 1 procuration et 0 voix contre, les termes de la convention présentée, autorise M. le Maire à la signer avec la Sté Ferme Eolienne de Lespignan et le charge de transmettre la présente décision aux services préfectoraux.

Monsieur le Maire annonce également que le permis de construire déposé par la Ferme Eolienne pour le parc de 5 éoliennes a reçu un sursis à statuer de la part des services de l'Etat et que l'enquête publique pour l'ICPE (Installation classée pour la Protection de l'Environnement) est actuellement en cours. Le commissaire enquêteur chargé de cette enquête sera en Mairie le 20 Novembre 2016 à 14h.

IV – Hérault Energies – Avenant n°1 groupement de commandes fournitures et acheminement électricité, gaz naturel et autres énergies : D-2016-09-27-04

Monsieur le Maire rappelle l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et autres énergies, et la fourniture de services associés que la commune a signé avec le syndicat Hérault Energies et présente l'avenant n°1 à cet acte.

Cet avenant a pour objet de modifier les termes de l'art. 8.2 de l'acte constitutif du groupement de commandes relatif aux frais de fonctionnement qui prévoyait que la participation de chaque membre est calculée sur la base de la « consommation annuelle de référence de l'année 2013 ». Il est proposé que la participation de chaque membre soit calculée en fonction de la consommation d'énergie du membre au cours de la dernière année de consommation connue, ou en fonction de la consommation d'énergie simulée (pour un équipement nouveau), avant le lancement du nouvel accord-cadre ou du nouveau marché subséquent.

Accord cadre et premier marché subséquent :

Volume de conso globale annuelle de réf. < 100 MWh = 50 € TTC

Volume de conso globale annuelle de réf. > 100 MWh = MWh x 0.50 € TTC

La participation de chaque membre est plafonnée à 5 000.00 €

Marché subséquent suivant :

Volume de conso globale annuelle de réf. < 100 MWh = 25 € TTC

Volume de conso globale annuelle de réf. > 100 MWh = MWh x 0.25 € TTC

La participation de chaque membre est plafonnée à 2 500.00 €

Au prorata des dépenses réelles du coordonnateur.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations, approuve les termes de l'avenant présenté, autorise M. le Maire à le signer avec M. Le Président d'Hérault Energies et le charge de transmettre la présente décision aux services préfectoraux.

V – CC La Domitienne – Convention cadre financement formations et actions de l'ALSH - : D-2016-09-27-05

Monsieur le Maire présente au conseil une proposition de la Communauté de Communes La Domitienne de convention cadre pour le financement de formations et d'actions dans le cadre des temps périscolaires et scolaires qui a pour objet de définir les objectifs, conditions et modalités d'interventions extérieures dans le cadre d'activités périscolaires ainsi que les modalités de participation de l'ensemble des parties au plan de financement de l'ensemble des projets présentés.

Les publics cibles sont les enfants des écoles maternelle et élémentaire que les familles auront inscrits aux activités périscolaires ainsi que les enfants inscrits dans les différentes structures enfance jeunesse.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations, accepte les termes et conditions de la convention présentée, autorise M. le Maire à la signer avec M. Le Président de la Communauté de Communes La Domitienne et le charge de transmettre la présente décision aux services préfectoraux.

VI – GAN Assurances – Avenant n°27 contrat flotte véhicules : D-2016-09-27-05

Monsieur le Maire présente au conseil une proposition de GAN Assurances pour l'avenant n°27 au contrat d'assurance de la Flotte véhicules dont l'objet principal est la régularisation annuelle des véhicules et de leur garantie.

Le Conseil, par voix pour dont procurations, voix contre et voix d'abstention dont procurations, accepte les termes et conditions de l'avenant n°27 au contrat d'assurance de la Flotte véhicule, autorise M. le Maire à le signer avec GAN Assurances et le charge de transmettre la présente décision aux services préfectoraux.

VII – CAF Hérault – Convention d’objectifs et de financement : D-2016-09-27- 07

Monsieur le Maire présente au conseil une convention d’objectifs et de financement de la CAF Hérault pour définir les engagements de la collectivité et de la CAF concernant l’aide financière de 3 000 € que cette dernière apporte à la commune pour l’acquisition de logiciels et matériel « Portail famille » qui permet les inscriptions et paiements en ligne des prestations du service enfance jeunesse.

Le Conseil, à l’unanimité des présents + 6 procurations, approuve les termes de la convention présentée, autorise M. le Maire à la signer avec M. Le Président de la CAF Hérault et le charge de transmettre la présente décision aux services préfectoraux.

VIII – RLI Les Sablières – Convention référent unique 2016/2017 : D-2016-09-27-08

Monsieur le Maire informe le Conseil qu’il y aurait lieu de renouveler la convention de mise en œuvre dans le cadre de la mission de référent unique 2016-2017 en partenariat avec le RLI Les Sablières.

Il précise que pour cette nouvelle année, le Conseil départemental a signé une convention de 7 mois du 1^{er} septembre 2016 au 31 mars 2017 avec le RLI pour s’harmoniser au calendrier des autres opérateurs chargés de la même mission et d’éventuellement revoir les modalités de la convention.

La convention proposée est donc également basée sur 7 mois (du 1^{er} septembre 2016 au 31 mars 2017 et pourra faire l’objet de modification et/ou de prolongation par avenant.

Le référent unique tient en mairie une permanence par semaine (les jeudis de 9h à 12h). La participation financière de la commune est de 0.40 €/ habitant et 55 € par bénéficiaire RSA accompagné sur l’année. Ce montant sera appelé au prorata des 7 mois de la convention.

Le conseil, à l’unanimité des présents + 6 procurations, approuve les termes de la convention de mise en œuvre des missions du référent unique sur le territoire de la commune présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer avec le RLI Les Sablières.

IX – PCS – Actualisation Annuaire Cellule de crise municipale : D-2016-09-27-09

Monsieur le Maire informe le Conseil qu’il y aurait lieu de procéder à l’actualisation de l’annuaire de la cellule de crise municipale complétant le plan communal de sauvegarde actuellement en vigueur sur la commune et propose de modifier les membres de la cellule de crise selon l’organigramme ci-dessous :

Directeur de l’Organisation de la Sécurité : JF Guibbert (Suppléant : T Beuselinck)

Responsable Secrétariat- Intendance : C Clavel (Suppléant : V. Méjane)

Cellule Reconnaissance Logistique :

Son rôle est d’assurer l’assistance technique durant la gestion de la crise

Responsable : A. Albert

Membres mobilisables : B. Guerrere – P. Carles – P. Val – Agents des Services Techniques

Cellule Hébergement :

Son rôle est d’assurer l’accueil des sinistrés

Responsable : G. Escande

Membres mobilisables : T. Llorens – N. Marti – MJ Muller – L. Roustit - P. Pena

Cellule Transmissions :

Son rôle est d’assurer l’interface entre la commune et la population

Responsable : L. Sbarra

Membres mobilisables : F. Crassous – R. Cousin – D. Albert – S. Sales

Le conseil, à l’unanimité des présents + 6 procurations approuve l’organigramme de la cellule de crise ci-jointe et dit qu’elle complètera sans délai le Plan de Communal de Sauvegarde actuellement en vigueur sur la commune.

X – Convention d’occupation de la salle ex-cantine – SESSAD SOL-N :

D-2016-09-27-10

Monsieur le Maire informe le Conseil présente une demande de l’Association SESSAD SOL-N pour l’occupation de la salle ex-cantine pour des séances de rééducation psychomotrice d’un enfant autiste tous les lundis de 11 h à 12 h, hors périodes de vacances scolaires.

Il présente une proposition de convention règlementant les conditions d’utilisation de cette salle mise à disposition à titre gratuit jusqu’à 30 juin 2017 qui est approuvée à l’unanimité des présents + 6 procurations.

Monsieur le Maire est autorisé à la signer avec Mme la Directrice du SESSAD SOL-N.

XI – Convention Cueillette St Aubin - Activité Jardinage TAP ALSH :

D-2016-09-27-11

Monsieur le Maire présente au conseil une proposition de convention avec la cueillette st Aubin (M. Garcia Reynald) pour une activité « Jardinage » organisée dans le cadre des TAP de l’ALSH primaire.

La Cueillette met à disposition le terrain, le matériel, l’arrosage, les graines....., Reynald pourra montrer la méthode de plantation, pratiquer l’arrosage entre 2 séances mais les enfants feront l’activité avec l’encadrement de 2 animateurs.

La session est composée de 10 séances d’un montant de 50 €/séance.

Cette convention règlemente les droits et obligations de chaque partie.

Le Conseil, à l’unanimité des présents + 6 procurations accepte la mise en place de l’activité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente avec Reynald Garcia (la cueillette St Aubin).

XII - Avenant de délais Lots 1 à 5 Marché de Requalification des Espaces Publics du Centre Ancien : D-2016-09-27-12

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu’il y aurait lieu de modifier les délais d’exécution des 5 lots détenant le marché de Requalification des Espaces Publics du Centre Ancien du Village suite à des modifications du projet, aux délais d’approvisionnement du chantier et à un phasage par rue des travaux, afin de minimiser la gêne occasionnée aux usagers.

Il propose donc les avenants suivants :

- Avenant n° 1 - Lot n° 1 – Terrassement VRD - EIFFAGE TP : Délai prorogé au 9/12/16 au lieu du 7/10/16.
- Avenant n° 1 - Lot n° 2 – Génie Civil Revêt. des sols – SARL COMIN : Délai prorogé au 9/12/16 au lieu du 7/10/16.
- Avenant n°1 - Lot n° 3 – Serrurerie et Mobilier – Sté URBAN’NT : Délai prorogé au 9/12/16 au lieu du 7/10/16.
- Avenant n° 1 – Lot n°4 – Espaces Verts – Sté UPEE 7 – Délai prorogé au 9/12/16 au lieu du 7/10/16.
- Avenant n° 2 – Lot n°5 – Démolition – Horizon Démolition BTP - Délai prorogé au 9/12/16 au lieu du 7/10/16.

Le Conseil, à l’unanimité des présents + 6 procurations, accepte les propositions d’avenants ci-dessus présentés et autorise Monsieur le Maire à les signer avec les entreprises détenant les 5 lots concernés.

XIII – Concessions cimetièrè

a) Rétrocession Concession cimetièrè n°536 CUXAC Evelyne: D-2016-09-27-13a

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de Madame Evelyne CUXAC de rétrocéder à la Commune la concession à perpétuité n° 536 dont elle est propriétaire au cimetière communal.

Les rétrocessions de concession devant être réalisées au même montant que l’achat de départ, cette dernière sera donc réglée au tarif de 217.90 € correspondant à 900 francs de 1988 convertis en euros 2015 (1 franc de 1988 = 0.242 € de 2015 source INSEE).

Le Conseil, à l’unanimité des présents + 6 procurations, accepte la proposition de rétrocession de la concession de Madame Evelyne CUXAC au prix de 217.90 € (dont 145.28 € seront prélevés au BP 2016 de la Commune et 72.64 € au BP 2016 du CCAS).

b) Estimation caveaux cimetièrè : D-2016-09-27-13b

Monsieur le Maire rappelle la procédure de reprise des tombes en état d'abandon du cimetière communal. Au terme de la procédure, 33 concessions avec sépultures ont été reprises selon la liste ci-dessous.

La commune envisage de revendre ces caveaux et Monsieur le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de solliciter le service de France Domaines pour estimer ces biens, avant d'en fixer le prix de vente.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations, décide de faire procéder à l'estimation des sépultures reprises précisées dans la liste jointe et charge Monsieur le Maire de solliciter les services de France Domaines pour cette prestation.

LISTE REPRISE CONCESSIONS AVEC SEPULTURES

Cimetière	Carré	Emplacement	Date émission	Concessionnaire
1	1	5	02/03/1876	Mr BARRAL François
1	1	9	Inconnu	Mr TABOURIECH
1	1	17	09/08/1880	Mr CAPDEVILLE Pierre
1	1	19	15/03/1882	Mr RAMEL Eloï
1	1	30	02/11/1884	Mr CUGNENC Paulin
1		37	29/01/1881	Mr BARRAL Isidore

Cimetière	Carré	Emplacement	Date émission	Concessionnaire
1	2	6	24/05/1888	Mr PIEMOUGET Raymond
1	2	12	26/06/1915	Mr SENEGAS Jules
1	2	22	01/05/1910	Mr VIGUIER Louis
1	2	27	23/11/1910	Mr RASCANIERES

Cimetière	Carré	Emplacement	Date émission	Concessionnaire
1	3	2		Mr GLEIZES
1	3	10	17/08/1917	Mr ROUCAYROL Marie
1	3	18	23/12/1896	Mr TARBOURIECH Henri
1	3	23	05/11/1902	Mr GROS Joseph
1	3	28	23/11/1918	Mr BASTET Rose
1	3	42		inconnu

Cimetière	Carré	Emplacement	Date émission	Concessionnaire
1	4	4	04/06/1878	Mr BONNAL Justin
1	4	5	04/06/1878	Mr DELON Louis
1	4	9	22/09/1878	Mr BERNARD Philémon
1	4	14	16/10/1878	Mr MERLE François
1	4	17	26/12/1878	Mr ROGER Pierre
1	4	18	28/12/1878	Mr BERTUEL Raymond
1	4	26	29/04/1881	Mr DUPRE François
1	4	36	Inconnu	M ARMET Henri
1	4	37	Inconnu	M GLEIZES
1	4	39	15/02/1884	Mr GLEIZES François
1	4	41	31/07/1880	Mr DUPRE François
1	4	43		
1	4	44	25/02/1880	Mr PAGES Etienne
1	4	45	07/12/1879	Mr DELON François
1	4	49	22/03/1883	Mr HERAIL Auguste
1	4	50		Mr ACIER CHAMAYRAC

Cimetière	Carré	Emplacement	Date émission	Concessionnaire
1	5	8	24/06/1939	Mr BARRAU Eugénie

XIV – Convention Partenariat SMDA : D-2016-09-27-14

La gestion, la préservation et la mise en valeur des espaces naturels de l'ouest biterrois étaient réalisées jusqu'au 30 juin 2012 par le Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Aude, composé de la Région et des Départements de l'Aude et de l'Hérault.

A la suite de la décision de transfert de cette mission à cette date au Syndicat Mixte du Delta de l'Aude dont notre commune est membre, un budget spécifique a été émis en place par cette structure qui sollicite la commune en conformité avec ses statuts.

Face aux difficultés liées aux augmentations fortes des cotisations des communes héraultaises à ce syndicat quelles soient liées aux missions de lutte contre les inondations ou à cette mission nouvelle, le Département de l'Hérault a proposé aux communes héraultaises concernées un principe de stabilisation de leurs cotisations à cette structure. La mise en œuvre de cette décision pour la période 2012-2014 pour la commune a fait l'objet d'une convention de 3 ans prévoyant les versements des cotisations statutaires au SMDA sur lesquelles le Département versait une subvention de fonctionnement afin de ne pas dépasser une augmentation de + de 2 %/an. Cette convention s'est éteinte en 2014.

Le Département propose un renouvellement de cette convention annuellement depuis 2015. Le tableau ci-dessous précise le montant de subvention accordée pour 2016 :

		2016
Lespignan	Mission PAPI Aude	21 928.58
	Mission ENS	959.00
	Contribution totale	22 887.58
	Subv. de Fonct. Département	2 635.84
	Contribution Lespignan	20 251.74

En conclusion, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- De bien vouloir délibérer en faveur de la convention de partenariat avec le département ci-jointe,
- De bien vouloir l'autoriser à signer cette convention et tout document lié à mise en œuvre.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 6 procurations, approuve l'ensemble des actions proposées par le SMDA, les contributions demandées ainsi que les dispositions de la convention de partenariat présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer avec le Département.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire informe :

- ❖ Le contrat d'entretien des locaux de la Mairie détenu par l'Entreprise G'Net de Béziers arrive à échéance le 30 Septembre 2016 et ne sera pas reconduit. Cela permet l'embauche d'Alexandre FRAY en contrat CAE 20h et d'Aurélié DARD en Contrat Avenir 35h.

Un membre du personnel titulaire et un contrat aidé assureront le ménage quotidien des locaux de la Mairie.

- ❖ Révision Générale du PLU :

L'enquête publique aura lieu du 10 Octobre au 10 Novembre 2016. M. Lescuyer Georges, commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif assurera des permanences en Mairie les :

- Lundi 10 Octobre 2016 de 9h à 12 h
- Mercredi 19 Octobre 2016 de 15h à 18h
- Samedi 5 Novembre 2016 de 9h à 12h
- Jeudi 10 Novembre 2016 de 15h à 18

A l'issue de l'enquête, il disposera d'un délai d'un mois pour remettre son rapport et conclusions à M. le Maire.

- ❖ Visite de la Chef de projet de restructuration de La Poste qui a annoncé le projet de fermeture de la Poste de Lespignan au profit de la création d'une Agence Postale (avec la participation des locaux et du personnel de la Mairie) ou un Relais Postal (avec la participation d'un commerçant local).
Elle a insisté sur la perte de 37 % de l'activité entre 2014 et 2015 qui justifient ce choix.
Monsieur le Maire l'a informé de l'arrivée de 60 familles depuis septembre 2016 et de la 2^{ème} tranche de la ZAC qui allait être mise à la vente et qui pourrait augmenter l'activité de la Poste et de la Banque Postale.
Il a été convenu de revoir la situation dans un an afin de mesurer l'impact de ces nouveaux arrivants sur l'activité du bureau de Poste de la commune.

- ❖ Le Conseil Communautaire de La Domitienne se tiendra à Lespignan le 28 Septembre 2016 à 18h30.

- Monsieur Louis SBARRA informe que le planning d'occupation des salles et des animations 2016 – 2017 a été réalisé et envoyé par mail aux membres du conseil municipal

- Monsieur Pierre CARLES demande qu'un stop soit installé à la sortie de la ZAC Camp Redoun vers le Chemin de Vivios car la circulation est trop rapide et dangereuse. Monsieur le Maire lui répond que ce problème a été relevé et qu'un stop est effectivement prévu à l'endroit demandé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 42.